



Centre de Formation de Moniteurs-Educateurs
Notre-Dame

36 avenue du Vanel - 07000 Privas
cfme@sacrecoeur-notredame.com
Tél. : 04 75 30 09 66

Maj le 12/09/2024

Formation Moniteur Éducateur

Présentation et procédure d'admission



Contexte de l'intervention :

Le moniteur éducateur exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico- sociale. Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142.1-1 du code de l'action sociale et des familles. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande de la personne accueillie ou accompagnée.

Le moniteur éducateur contribue à l'accompagnement socio-éducatif d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en situation de vulnérabilité et/ou en situation de handicap. Il intervient à toutes les étapes du projet personnalisé dans le respect du droit et des libertés des personnes dont il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination. Il accompagne les apprentissages et soutient le développement des capacités de socialisation, d'autonomie et d'insertion des personnes. Il participe à l'organisation de la vie quotidienne dans l'établissement et anime des temps individuels et collectifs.

Le moniteur éducateur concourt au projet éducatif spécialisé. Il est force de proposition dans la conception et l'animation d'activités éducatives individuelles ou collectives à visée inclusive en cohérence avec les projets personnalisés et le projet d'établissement. Il est amené à déployer ses actions dans et hors l'établissement ou le service. Quel que soit le contexte d'intervention, il veille au respect des droits de la personne et favorise un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique pour la personne et/ou le groupe.

Le moniteur éducateur inscrit ses actions dans un travail d'équipe et partenarial nécessaire à la coordination des activités, à la continuité de l'accompagnement et à la qualité du service rendu à la personne et à son entourage.

Il veille à la bonne application des procédures, au respect du règlement de fonctionnement, met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques. Il s'inscrit dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle et adopte une posture réflexive.

Le moniteur éducateur intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que la personne ou le groupe soient auteurs de leur développement et renforcent les liens sociaux et les solidarités dans leur environnement de vie.

Textes de références :

- Décret no 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur
- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur



Objectifs de la formation :

La formation doit permettre à l'apprenant :

- D'acquérir ou d'approfondir les connaissances théoriques nécessaires à l'accompagnement des personnes en difficultés ou en situation de handicap ;
- De participer à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accompagnées ;
- De participer au développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles ;
- De travailler en équipe pluridisciplinaire, dans une dynamique de projet.

Durée et nombre d'heures de formation :

La formation est composée d'enseignements théoriques et pratiques en alternance sur 24 mois.

- **Enseignement théorique** : 950 H
- **Formation pratique** : 1 050 H

Contenus de la formation :

Ils sont organisés sur **3** blocs de compétences :

DF1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours(420 h)

- Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne ;
- Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe ;
- Contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe ;
- Participer à l'évaluation du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe ;
- Mobiliser les actes de la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne ;
- Accompagner la personne dans les activités de la vie sociale

DF2 : Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive (380 h)

- Concourir à l'élaboration du diagnostic éducatif ;
- Participer à la conception et à l'évaluation du projet éducatif ;
- Concevoir et animer des activités éducatives dans et hors l'établissement ou le service ;
- Contribuer à l'évaluation des activités éducatives

DF3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours (150 h)

- Participer au travail d'équipe ;
- Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires
- Contribuer au projet de l'établissement ou de service ;
- Participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement

Compétences transversales – Communication

- Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social
- Communiquer dans le cadre du projet éducatif spécialisé
- Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial

Moyens et méthodes pédagogiques :

Le parcours de formation est construit à l'identique pour les apprenants en formation initiale ou en alternance.

Les séquences pédagogiques sont organisées en présentiel.

Les cours sont conçus avec :

- Des apports formatifs.
- Des temps de production en petits groupes (temps de recherche, etc.).
- Des espaces d'échanges et de communication (forums, conférences, intervenants etc.).
- Des temps d'évaluation en lien avec les compétences associées à ces contenus.

Pour suivre les cours, il est **nécessaire** de disposer d'un ordinateur portable ou d'une tablette.

Modalités de certification :

Selon les modalités prévues dans l'annexe IV du « référentiel de certification » de l'arrêté 5 juillet 2024 relatif au Diplôme d'État de Moniteur Éducateur, chacun des blocs de compétence est validé **séparément** et sans compensation des notes entre bloc de compétence.

À l'issue de la formation, Le CFME présente les candidats au diplôme ou à l'obtention des blocs de compétences. On ne peut pas passer l'examen en candidat « libre ».

Chaque bloc de compétences doit être validé **séparément**. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat obtient une moyenne au moins égale à 10/20 pour chaque bloc.

Les candidats ayant validé l'ensemble des blocs de compétences obtiennent le diplôme d'État de moniteur éducateur.

Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif.



Epreuves de certification :

Bloc de compétence 1 : Rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation

Epreuve (écrite et orale) organisée par le CFME.

Bloc de compétence 2 : Dossier de pratiques professionnelles

Epreuve orale organisée en centre d'examen par le rectorat).

Bloc de compétences 3 : Devoir sur table

Epreuve écrite d'1H30 organisée par le CFME.

Organisation du Centre de formation :

Les journées de formation ont une durée de 8 heures.

Les horaires de formation sont : 8h00/12h – 13h00/17h.



Procédure d'admission :

L'accès au diplôme d'État de Moniteur Éducateur est possible par différentes voies :

- La formation initiale
- La formation continue
- L'apprentissage

Conditions réglementaires d'admission :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur, la formation n'exige pas de prérequis pour :

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'État de moniteur éducateur relevant des dispositions de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;

Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'État de moniteur éducateur.

Allègements et dispenses :

Pas d'information communiquée à ce jour.



Déroulement des épreuves d'admission

Les modalités de sélection sont les suivantes :

L'entretien

Les candidats reçoivent une convocation pour l'entretien qu'ils présentent le jour J.

Objectif :

Evaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de moniteur éducateur, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession.

Durée : 30 minutes

Cet entretien s'appuie sur **trois** documents en complément du dossier d'inscription, à savoir :

- Une lettre de motivation argumentant le projet de formation professionnelle ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Une note rédigée au préalable par le candidat